



FO JUSTICE EN PREMIÈRE LIGNE DU DIALOGUE SOCIAL

Le 17 juillet 2026, une délégation du bureau **FO Justice CPN** a été reçue par la Directrice de cabinet du Haut-commissaire de Nouvelle-Calédonie. Cette audience a permis de porter, une nouvelle fois, les alertes que notre organisation syndicale formule depuis de nombreux mois. Au cours d'échanges sincères et sans détour, la Directrice de cabinet a témoigné d'une écoute attentive et d'une meilleure compréhension du travail de fond conduit quotidiennement par **FO Justice** pour défendre les conditions de travail, la sécurité et la reconnaissance des personnels. Les échanges étaient rythmés par un dialogue social à la fois clair, constructif et ferme. **Ils ont également permis de réaffirmer que notre organisation refuse l'immobilisme et poursuivra son engagement avec la même détermination.** Chaque alerte portée par **FO Justice** repose sur des constats objectifs, des réalités de terrain et des risques auxquels les personnels sont confrontés au quotidien.

FO Justice a de nouveau dénoncé **une surpopulation pénale chronique, incompatible avec les capacités du centre pénitentiaire de Nouméa.** Cette situation est aggravée par **un déficit d'effectifs qui affecte durablement l'ensemble des services.** Si une baisse des violences urbaines a été évoquée par la Directrice de cabinet, nous avons rappelé que cette amélioration reste intimement liée au renfort exceptionnel de plusieurs escadrons de la gendarmerie nationale déployés sur le territoire. Sans cette présence constante et ce soutien, les conséquences judiciaires et pénitentiaires seraient inévitablement plus importantes, avec davantage d'interpellations, de procédures et, à terme, **de nouvelles incarcérations.**

Dans le même temps, les alternatives à l'incarcération demeurent limitées au regard des profils pris en charge, tandis que **le fléau de la récidive** continue d'alimenter une pression constante sur notre établissement. Les actions de réinsertion et les dispositifs d'accompagnement constituent des leviers indispensables pour favoriser l'apaisement en détention. Mais la réalité est sans appel : **sans effectifs suffisants, sans moyens adaptés et sans perspectives concrètes,** ces dispositifs atteignent leurs limites et exposent davantage les personnels. **Les agents ne peuvent continuer à exercer leurs missions dans un contexte où les risques augmentent plus vite que les moyens mis à leur disposition.**

FO Justice a contraint notre administration à cesser ces annonces différées et à prendre enfin ses responsabilités. Nous avons sollicité le Haut-commissariat afin que **l'audit programmé au mois d'octobre 2026** par la DSPOM soit conduit, avec une approche objective, réaliste et en adéquation avec les difficultés RH rencontrées dans chaque service. Cet audit permettra d'établir une photographie fidèle de la situation et d'effectuer **un réajustement des effectifs cohérent avec la population pénale réellement prise en charge.**

FO Justice a également dénoncé le fonctionnement de la DGAP dans la gestion des CIMM, qui empêche la couverture de postes vacants, alors même que **notre organisation a identifié des besoins clairement établis et des agents pleinement éligibles pour y répondre.** La Directrice de cabinet nous a indiqué connaître cette problématique et veillera à ce que le Haut-commissariat assure un suivi attentif de ce dossier.

S'agissant du projet de la nouvelle prison, notre organisation refuse que des investissements successifs continuent d'être consacrés à **une structure vieillissante** dont chacun connaît aujourd'hui les limites. **Ces dépenses successives ne résolvent aucun problème de fond. Elles ne font que repousser une décision pourtant devenue indispensable et illustrent des années d'investissements publics sans réponse durable.** **FO Justice** poursuivra son engagement en faveur de la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire. Nous avons rappelé l'exemple du Centre de détention de Koné, dont le bilan est sans équivoque. **Cet établissement démontre qu'une infrastructure moderne, des effectifs adaptés, des conditions de travail respectueuses des personnels permettent de maintenir un faible niveau d'incidents.** Ce modèle témoigne qu'une politique pénitentiaire fondée sur l'anticipation et des moyens adaptés produit des résultats concrets, tant pour la sécurité des personnels que pour le fonctionnement de l'établissement.

Pour autant, **FO Justice** reste lucide et refuse les effets d'annonce sans échéance. Consciente des contraintes budgétaires nationales, notre organisation privilégiera **des projets réalistes et finançables,** tels que ceux présentés par le Directeur-adjoint du cabinet du Garde des Sceaux à l'occasion d'une audience dédiée à **FO Justice.** **Dans l'attente de la concrétisation du futur établissement pénitentiaire, notre organisation continuera d'exiger des mesures immédiates.**

À l'issue de cet entretien, **FO Justice** a obtenu des réponses et des engagements. Nous resterons pleinement mobilisés et vigilants quant aux suites qui seront données à ces dossiers. **Notre travail sur le terrain continuera et les retours de nos interventions montrent qu'une information claire et argumentée fait la différence.**

FO Justice est et restera toujours en soutien des collègues qui, tous les jours, assurent la continuité du service public, quelles que soient les conditions.

SLP **FO JUSTICE** – Nouméa, le lundi 20 juillet 2026

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026**

**FO RÉSISTER!!
RIEN LÂCHER!**
ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE FO Justice
POUR TOUS LES PERSONNELS